

Vingt deux évêques protestants, qualifiés *lords spirituels* du royaume-uni, présents à la séance, ont voté contre le bill.

\* \* \*

\* \* Les élections supplémentaires pour la chambre des députés ont eu lieu en France le 3 septembre. Si les calculs transmis par le télégraphe sont corrects, le gouvernement actuel peut compter sur une majorité de 82 voix. Cette majorité, ajoutent les dépêches, sera réduite à une cinquantaine de voix lorsque les conservateurs ralliés voteront avec les radicaux.

Les élections ont été fatales aux royalistes dont le nombre est diminué considérablement, et aux boulangistes qui sont presque anéantis.

Les radicaux socialistes ont gagné plusieurs sièges et leur chef, M. Goblet, est élu. Sa majorité est de 1100 voix.

Parmi les principaux conservateurs à qui les suffrages populaires ont été favorables se trouvent Mgr d'Hulst et M. Baudry d'Asson.

Messieurs Paul de Cassagnac, Clémenceau et Floquet ont été défaits. Les bons patriotes et les amis de la France se réjouissent sincèrement de la défaite de Clémenceau qui est l'adversaire de l'alliance avec la Russie.

Sous l'empire de la constitution qui nous régit, une chambre qui vient d'être élue possède immédiatement tous ses pouvoirs et elle peut être aussi immédiatement convoquée en session. Il n'en est pas de même en France où il peut y avoir co-existence de deux chambres. C'est ce qui a lieu actuellement. Ainsi la chambre qui vient d'être élue n'entrera en fonctions que le 14 octobre prochain et les pouvoirs de la chambre à qui elle succède ne se termineront que ce jour-là. En conséquence s'il était nécessaire de convoquer les chambres avant le 14 octobre, c'est la dernière chambre des députés qui devrait être convoquée. Dans ce cas elle ne pourrait siéger que jusqu'au 14 octobre, car c'est ce jour-là qu'elle cessera d'avoir une existence légale.

\* \* \*

\* \* Le 28 août dernier la chambre des représentants des Etats-Unis a voté l'abrogation de la loi Sherman concernant l'argent. Une majorité de 132 voix s'est prononcée pour cette abrogation pure et simple. Le vote a été de 241 voix contre 109. Le bill est actuellement devant le sénat qui semble être presque également divisé sur la question.

\* \* \*

\* \* Une ligne de navires de commerce vient d'être établie entre le Canada et la France. Ces navires voyageront entre Rouen et Montréal en été, et entre Rouen et Halifax en hiver. Ils feront escale aux îles St Pierre et Miquelon, Le premier paquebot de cette